

Les études de droit en France

Par **elias urso**, le **04/01/2012** à **02:38**

Bonjour à tous

Voilà je suis étudiant québécois en première année de cegep (l'équivalent du lycée) et je me posais plusieurs question à propos des écoles de droit en France.

- Combien faut-il de moyenne pour être accepté ? (peut on être accepté si on est en dessous de la moyenne de la classe ?)
- Faut-il passé un concours à la fin des études pour exercer la profession ?
- Les études de droit en France sont-elles horriblement dur ? (dans le sens ou cela serait presque impossible d'avoir son diplôme à la fin de son cursus ?)

Je sais bien que mes questions dépendent de l'école choisie mais je voulais avoir votre avis. Merci à tous ceux qui prendront la peine de me répondre.

Par **Yann**, le **04/01/2012** à **08:39**

Arf j'avais fait une réponse, mais le temps de poster le message a été supprimé sur le sujet qui était en triple.[smile17]

Donc je recommence.

- Pas besoin de moyenne spécifique au Lycée. L'admission ne se fait pas sur dossier, mais grâce à l'obtention du baccalauréat. C'est en gros un diplôme qui atteste qu'on est apte à engager des études après le lycée. Il doit y avoir des équivalences exigées pour les étudiants venant de pays étrangers.
- De quelle profession parlez vous? Le droit ne conduit pas à un métier unique et spécifique. Au contraire il forme à tout un tas de professions, certaines pas très juridiques d'ailleurs. Il y en a qui exigent de passer un concours, d'autres un examen professionnel, d'autres se contentent d'un diplôme.
- Non. Les études de droit me semblent moins difficiles que d'autres telles que médecine, ou certains diplômes d'ingénieur, etc... En revanche c'est tout sauf une sinécure. Elles ne sont donc pas horriblement dur (la preuve j'ai bien réussi[smile4]) mais sont exigeantes. On a rien sans rien, il faut bosser et s'investir pour réussir. Bien entendu je parle d'une manière générale, il y a toujours des extra-terrestres qui réussissent sans bosser ou des masters d'une facilité risible (et d'une utilité équivalente).

Par **elias urso**, le **04/01/2012** à **08:48**

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre mais tu dis bien que les fac t'acceptent juste en ayant le bac[smile4][smile4] (l'équivalent ici est le DEC) ?? Elles n'ont pas plutôt un cota d'étudiant à sélectionné en fonction de leur dossier ? Toi par exemple tu es rentré avec combien au lycée ?

Par **Yann**, le **04/01/2012** à **10:00**

L'entrée en première année n'est pas sélective. En revanche, pour faire les masters intéressants il y a un dossier à monter. Mais il est basé sur les 3 premières années de fac, pas sur le lycée.

[citation]Toi par exemple tu es rentré avec combien au lycée ?[/citation] Joker[smile9].

Par **Camille**, le **04/01/2012** à **10:49**

Bjr,

[citation]Joker

[/citation]

Et moi, début d'Alzheimer... [smile4]

Par **PaKiTo**, le **08/01/2012** à **17:04**

Pour compléter un petit peu tout ça, j'ai le plaisir de t'annoncer que j'ai pu m'inscrire en fac de droit en ayant le Bac avec une moyenne de 10,02/20...

Néanmoins, quand Yn parlait de dossiers de Master, il me semble que dans ma faculté, seule la 3^e année était prise en compte.

Après est-ce que je me trompe, ai-je moi aussi un début d'Alzheimer ?... [smile4]